



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0764

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Programme de renouvellement urbain - Quartiers Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe -
Aménagements transitoires - Convention de participation financière

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de
la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gomez

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0764**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Programme de renouvellement urbain - Quartiers Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Aménagements transitoires - Convention de participation financière**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Vaulx en Velin et leurs partenaires ont signé une convention pluriannuelle avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 13 mai 2005 déclinant le programme de rénovation urbaine dans les quartiers de l'ex zone à urbaniser en priorité et les quartiers sud de la Commune. Cette convention permet de mobiliser les cofinancements des partenaires sur un programme d'opérations précis.

Cette convention a été complétée par plusieurs avenants successifs dont un avenant adopté en 2008 qui a permis d'introduire le projet de renouvellement urbain des quartiers Pré de l'Herpe/Mas du Taureau et un avenant de clôture approuvé lors du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Le projet de renouvellement urbain des quartiers Mas du Taureau / Pré de l'Herpe doit être conduit dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau dont la création a été approuvée par délibération n° 2014-4493 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 janvier 2014.

En amont du déploiement d'un projet d'envergure, plusieurs opérations ont, d'ores et déjà, impacté les usages sur le secteur du Pré de l'Herpe. Les démolitions des résidences Ponge et Bachelard en 2010 ont profondément modifié les espaces extérieurs et le paysage urbain. En matière d'équipements, l'espace Frachon est devenu un espace d'accueil, d'orientation et d'animation, avec une vocation d'équipement structurant. Enfin, pour faire face aux besoins, un groupe scolaire transitoire a été réalisé, en 2015, afin d'accueillir les élèves vaudais pour la rentrée scolaire 2015.

Soucieux de conforter ces équipements et de maintenir une qualité de service et d'usage pour les habitants sans attendre les réalisations de la ZAC, les partenaires se sont engagés au travers de la convention ANRU à soutenir la Commune dans la mise en œuvre d'aménagements transitoires adaptés. Les objectifs du projet sont les suivants :

- consolider l'espace Benoit Frachon en tant qu'équipement structurant du quartier,
- apporter une attention particulière aux traitements des différents espaces publics de transition,
- renforcer les liaisons piétonnes et l'accès des différents équipements pour les habitants,
- reconstituer l'offre de services (terrains de tennis, terrains multisports, etc.).

Afin de mener l'opération, la Ville a conduit une étude de programmation en 2012, qui a fixé le cadre de réalisation des aménagements suivants, aujourd'hui livrés :

- réalisation de 2 terrains de tennis et d'un espace multisports,
- aménagement des abords de l'espace Frachon,
- aménagement de l'axe piéton entre les avenues Thorez et Monmousseau.

Le montant global de ces aménagements conduits sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vaulx-en-Velin est fixé à 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération inscrit dans la convention ANRU est le suivant :

- ANRU :	200 000 €,
- Région Rhône-Alpes :	160 000 €,
- Ville de Vaulx-en-Velin :	40 000 €,
- Métropole de Lyon :	100 000 €,
- Total HT :	500 000 €.

Il prévoit donc une participation financière de la Métropole à hauteur de 100 000 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le financement de l'opération d'aménagements transitoires située sur le secteur du Mas du Taureau/Pré de l'Herpe et conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vaulx-en-Velin,

b) - l'attribution de subvention à hauteur de 100 000 € nets de taxe au profit de la Ville de Vaulx-en-Velin,

c) - la convention à passer entre la Ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Métropole de Lyon - exercices 2016 et suivants - compte 2041412 - fonction 52 - opération n° 0P17O1197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.